



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

Présents : Bureau du Conseil municipal : M. N. BIRCHLER, Président
Mme B. LEITNER-RIAT, vice-Présidente

Membres du Conseil municipal : Mmes A. de COULON, F. GAUTIER,
C. LAPAIRE, R. LOTA, P. REYMOND,
C. VIQUERAT, R. ZWYSSIG-VESTI

MM. D. AZARPEY, E. CURTET,
F. FREY, A. GIANNASI, J.-M. HAINAUT,
A. KAEIN, D. MAZOUER, J. PONTI,
R. SUTTER, G. ZWAHLEN

Membres du Conseil administratif : Mme F. de PLANTA, Maire
M. P. THORENS, Conseiller administratif
M. M. GOEHRING, Conseiller administratif

Excusés : MM. M. FALQUET, secrétaire
P. AMBROSETTI

M. le Président ouvre la séance à 20h05. Il salue le Maire, les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux, ainsi que le personnel administratif. Il souhaite à tous la bienvenue à cette séance plénière du 26 septembre 2017.

1. PRESTATION DE SERMENT DE MME RAPHAËLLE LOTA EN REMPLACEMENT DE M. IVAN FALQUET

M. le Président rappelle que M. Ivan FALQUET a envoyé sa lettre de démission du Conseil municipal le 25 mai 2017.

Il annonce que suite à la démission de M. Ivan FALQUET qui est effective depuis cette date, Mme Raphaëlle LOTA, vient-ensuite sur la liste NF, a accepté le mandat et va prêter serment.

Il demande à Mme Raphaëlle LOTA de se mettre au centre de l'hémicycle et demande à l'assemblée de se lever et donne lecture de la formule de prestation de serment résultant de l'article 8 de la loi sur l'administration des communes.

La formule de la prestation de serment est la suivante :

« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Applaudissements et félicitations

Une fois le serment reçu, **M. le Président** invite Mme Raphaëlle LOTA à rejoindre son siège et lui souhaite la bienvenue.

Il précise qu'elle reprendra les mêmes commissions que M. Ivan Falquet.

20 :10, arrivée de M. Zwahlen



2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Courrier de Mme Dora Perucca adressée au Président du Conseil municipal daté du 11 septembre 2017 concernant les nuisances sur la place de jeux à côté du parking des Rayes.**

M. le Président donne lecture du courrier de Mme Dora Perucca, habitante de Vézenaz, adressée au Président du Conseil municipal daté du 11 septembre 2017. Habitant à côté du parking souterrain du parking des Rayes à Vézenaz et du parc public, elle se plaint des nuisances régulières, pendant les vacances scolaires, les week-ends et également la nuit. Elle demande au Président du Conseil municipal de prendre les mesures nécessaires afin que ces nuisances sonores ainsi que les actes de vandalisme et de déprédation dans ce lieu cessent.

Il donne la parole à **M. GOEHRING**.

M. GOEHRING informe que la commune a demandé à la voirie de s'assurer de la propreté sur la place de jeux du parking des Rayes. La voirie passant tous les matins, à part quelques papiers et débris, n'a rien constaté de dangereux ou d'excessif. Il en est de même de la police municipale qui passe régulièrement dans ce parc lors de ses tournées nocturnes, et relate que la situation avec les jeunes s'est améliorée ces dernières années. Il est vrai que l'été, les jeunes se retrouvent parfois nombreux pour le déjeuner de midi dans ces alentours. Cette question est régulièrement abordée. Le maréchal du poste de gendarmerie de la Pallanterie indique que la situation est stable et qu'il n'y a pas de problème particulier, à l'instar des rapports de Protectas.

M. Goehring informe qu'une réponse sera rédigée par l'administration à Mme Perucca dans ce sens, à savoir que la commune a mis en place des Protectas, que la police municipale ainsi que des patrouilles de gendarmerie patrouillent régulièrement.

- **Voyage des Conseillers du jeudi 9 au dimanche 13 mai 2018**

M. le Président informe des dates retenues pour le voyage des Conseillers municipaux, voyage comportant trois nuits, et leur demande impérativement de prendre leur passeport et de vérifier leur validité 6 mois au-delà de la date de voyage. Il stipule qu'ils recevront les indications précises dès qu'elles seront définitives.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2017

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 16 mai 2017.

Comme il n'y a plus de remarques, **M. le Président** passe au vote d'approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2017.

Par 17 oui et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2017 est approuvé.

M. le Président remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

4. CONSTITUTION DE LA COMMISSION AD HOC « STADE DE LA CALIFORNIE »

M. le Président informe que la commission ad hoc « Stade de la Californie », qui fait suite à la motion 17-05 déposée par le groupe PLR en juin 2017 et acceptée à l'unanimité (17 oui), a pour but de discuter de l'avenir du stade de la Californie.

Il donne la parole à M. CURTET du groupe PDC.

M. CURTET désigne M. A. GIANNASI et Mme R. ZWYSSIG-VESTI au nom du PDC.

M. le Président remercie M. CURTET et demande confirmation auprès de Mme R. LOTA si M. M. FALQUET sera bien le représentant de NF auprès de cette commission ad hoc.

Il remercie Mme R. LOTA pour sa confirmation et demande à Mme C. LAPAIRE de donner la liste des représentants du PLR au sein de cette commission.

Mme LAPAIRE nomme MM. J-M. HAINAUT, D. AZARPEY, F. FREY et R. SUTTER.

M. le Président remercie Mme LAPAIRE et rappelle que cette élection se déroule à main levée à moins qu'un membre du Conseil municipal demande le bulletin secret – art. 69 du règlement du CM.

Il procède ensuite au vote relatif à la constitution de la commission, et demande à l'assemblée « Que ceux qui acceptent la constitution de la commission ad hoc « Stade de la Californie, composée d'un président et de six membres, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, la constitution de la commission ad hoc « Stade de la Californie », composée d'un président et de six membres, est acceptée.

Il donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE, au nom du PLR, propose M. FREY comme président de la commission Ad hoc « Stade de la Californie ».

Il demande s'il y a d'autres candidats pour la présidence de cette commission. Comme il n'y a pas d'autres propositions, il demande à l'assemblée de voter l'élection de M. François FREY comme président de la commission Ad hoc « Stade de la Californie ».

Par 16 oui et 2 abstentions, M. François Frey est élu président de la commission ad hoc « Stade de la Californie ».

Félicitations et applaudissements

M. le Président donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING informe qu'il sera magistrat en charge de cette commission ad hoc Stade de la Californie, et demande toutefois la possibilité d'inviter M. Thorens ou Mme de Planta, d'entente avec le président et en fonction des sujets qui touchent cette commission et notamment lors de la première séance afin de délimiter le cadre de réflexion de cette commission.

M. le Président remercie M. GOEHRING, et souhaite d'ores et déjà un bon travail aux membres de cette commission qui ont été désignés par les différents partis politiques.

Il passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

M. le Président précise que la commission Finances élargie au Conseil municipal s'est réunie le lundi 4 septembre 2017, et que cette séance n'a pas fait l'objet d'un rapport, mais d'un procès-verbal qui est disponible sur CMNet.

Il rappelle que les encadrés relatifs aux budgets des commissions ne seront pas votés lors de cette séance puisque le budget doit être analysé puis préavisé dans sa totalité par la commission des Finances.

Toutefois, il précise que si un Conseiller municipal désire remettre en question une ligne budgétaire attribuée ou non par une commission, il peut en faire la demande lors de cette séance plénière.

- **Bâtiments et logement du 31 août 2017**

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques concernant ce rapport.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 31 août 2017.

M. le Président annonce que les encadrés relatifs aux aménagements des bâtiments de la voirie et des dépassements 2017 font l'objet de délibérations qui seront votées au point suivant de l'ordre du jour.

Vente demi-parcelle N° 8096

Il informe que l'encadré relatif à la vente de la part de la parcelle 8096 dont la Commune est propriétaire (soit 50%) sera voté dans le cadre du rapport de la commission Finances du 11 septembre 2017 qui statuait sur le même objet.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Environnement et développement durable du 5 septembre 2017**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Il passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING informe qu'un certain nombre de dépassements 2017 ont été approuvés dans cette commission ainsi que par la commission des Finances. Il souhaite préciser qu'un des dépassements apparaît sur la liste dans la rubrique autres dépassements connus, alors qu'il n'est pas réellement un dépassement mais qu'il s'agit d'une imputation des dépenses sur un autre compte, en raison de la nature de ces dernières. A savoir que les dépenses qui se trouvent dans la ligne 7801 365 04 qui est en dépassement, à la place de la ligne 7801 318 01, concernent les subventions pour le développement durable.

M. le Président remercie M. GOEHRING et demande s'il y a d'autres questions ou remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 5 septembre 2017.

M. le Président indique que préavis de la commission relatif au dépassement de 70'000 F sera voté au point suivant de l'ordre du jour et passe au rapport suivant.

- **Finances du 11 septembre 2017**

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques concernant ce rapport.



Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Finances du 11 septembre 2017.

Chauffage à distance subvention des locataires

M. le Président demande à Mme LAPAIRE de lire le préavis de la commission Finances relatif au principe de subventionner les locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10 pour diminuer la hausse des charges résultant du changement de système de chauffage, soit la mise en service du chauffage à distance (CAD).

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe de subventionner les locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10 pour diminuer la hausse des charges résultant du changement de système de chauffage, soit la mise en service du chauffage à distance (CAD), lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le principe de subventionner les locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10 pour diminuer la hausse des charges résultant du changement de système de chauffage, soit la mise en service du chauffage à distance (CAD).

M. le Président demande à Mme LAPAIRE de lire le préavis de la commission Finances relatif au principe de limiter dans la durée le soutien financier.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe de limiter dans la durée le soutien financier attribué par la commune aux locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le principe de limiter dans la durée le soutien financier attribué par la commune aux locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10.

M. le Président demande à Mme LAPAIRE de lire le préavis de la commission Finances relatif au principe de limiter à 5 ans ce soutien financier.

Après lecture du préavis, **M. le Président** donne la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN soulève le côté consensuel si fréquent dans les commissions. Il fait remarquer que cette fois la discussion sur ce sujet a été partagée entre les différents membres de cette commission des Finances. Il donne des éclaircissements par rapport à la position pour laquelle il y eut 2 non dans le préavis. Ce refus provenait de commissaires qui étaient pour l'extension du soutien financier sur 10 ans plutôt que 5 ans, tenant compte du fait qu'il y aura des travaux d'assainissement dont on ne connaît pas le planning. Par ailleurs, il ajoute que si la part pour la commune n'est pas très élevée, elle peut néanmoins représenter pour certains des locataires des différences non négligeables. Il prend l'exemple de l'appartement témoin, pour lequel les charges passeraient de 175 F par mois à 331 F, c'est-à-dire une augmentation de plus de 150 F multipliée par 12 par année. Cela représenterait des dépenses conséquentes pour certains ménages.

Pour la commune sur une période de 10 ans, cela représenterait environ 31'000 F par année. Une fois que l'assainissement du 95-105 route d'Hermance sera fait, environ 20'000 F pourront être économisés. Il résume en disant que la commune devrait payer 11'000 F par année une fois l'assainissement terminé.



Sur une période de 5 ans, la somme subventionnée par la commune s'élève à environ 108'000 F. Sur une période de 10 ans sans l'assainissement, cela représente 165'000 F, et 115'000F avec l'assainissement.

Il conclut sur le fait que la différence est très petite, ce qui représente pour 10 ans 4'200 F par année au budget. Enfin cela représente pour la commune 0,12% alors que la différence pour certains locataires peut être difficile à supporter.

Il ajoute que la période de 5 ans déborde de la législature, et c'est un soutien qui devra être réitéré chaque année selon la loi.

M. le Président remercie M. KAELIN et donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT confirme que les avis ont en effet été partagés et que celui que l'on vient d'entendre est celui du PDC. Pour lui c'est une question de principe et non de budget de la commune. Il ajoute que la situation financière de la commune permettrait d'aider largement les comuniers, mais stipule que le groupe PLR, acquis à l'idée que la transition énergétique doit se faire avec un amortissement, est contre le principe selon lequel l'Etat s'occupe de tout assumer et préconise de mesurer l'aide dans le temps. Il ajoute qu'un effort est fait pour que le calendrier commence avec celui de la saison de chauffage, où la totalité serait prise par la commune. La limitation dans le temps à 5 ans tient compte de différents facteurs sur lesquels ni les citoyens ni la commune n'a de prise. En revanche il ajoute que les impôts sur les énergies polluantes augmentent et continueront à augmenter. Ainsi l'effort de la commune de passer à ce mode de chauffage va peut-être permettre aux locataires de réduire leurs charges dans le futur.

Il conclut par le fait que l'un des deux immeubles augmentera sa capacité énergétique de façon significative, et que la commune a ainsi déjà soutenu ce projet.

M. le Président remercie M. HAINAUT et donne la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN précise que l'effort fait par la commune s'inscrit dans une politique globale. Dans ce Conseil a été décidé de mettre en place un chauffage à distance qui ne va pas changer les prestations des locataires. Cette décision prise par la commune ne devrait pas impacter les locataires.

M. le Président remercie M. KAELIN et donne la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER rappelle que la commission Bâtiments et logement étudie également la rénovation de ces bâtiments pour gagner en coûts énergétiques ce qui aura un impact sur les charges futures en faveur des locataires. Elle précise que chaque locataire peut aussi régler son chauffage et ainsi économiser grâce au gain énergétique suite à la rénovation. Elle estime qu'une période de 5 ans est plus pertinente, permettant également de faire un bilan au terme de cette première période qui alliera rénovation des bâtiments et nouveau système de chauffage.

M. le Président remercie Mme GAUTIER et donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET aimerait rectifier le fait que les locataires peuvent régler leur chauffage mais ne verront pas de changement dans leur charge étant donné qu'il n'y a pas de compteur individuel par appartement.

M. le Président remercie M. CURTET.

Comme il n'y a plus d'intervention, il soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe de limiter à 5 ans ce soutien financier attribué par la commune aux locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10, lèvent la main. »

Par 11 oui, 6 non et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le principe de limiter à 5 ans ce soutien financier attribué par la commune aux locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10.



M. le Président demande à Mme LAPAIRE de lire le préavis de la commission Finances relatif au principe d'attribuer des subventions distinctes par bâtiment.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe d'attribuer des subventions distinctes par bâtiment aux locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le principe d'attribuer des subventions distinctes par bâtiment aux locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10.

M. le Président demande à Mme LAPAIRE de lire le préavis de la commission Finances relatif à l'attribution de cette subvention pendant 5 ans, avec prise en charge durant les premiers 18 mois de la totalité de la hausse des charges, puis de manière dégressive.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'attribuer la subvention pendant 5 ans, avec prise en charge durant les premiers 18 mois de la totalité de la hausse des charges résultant du changement du système de chauffage (référence janvier 2018), puis de manière dégressive, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte d'attribuer la subvention pendant 5 ans, avec prise en charge durant les premiers 18 mois de la totalité de la hausse des charges résultant du changement du système de chauffage (référence janvier 2018), puis de manière dégressive.

M. le Président demande à Mme LAPAIRE de lire le préavis de la commission Finances relatif au subventionnement des charges des nouveaux locataires arrivés après la mise en service du CAD.

Après lecture du préavis, M. le Président donne la parole à M. KAE LIN.

M. KAE LIN informe que les nouveaux locataires verront leurs charges mensuelles doubler. Il relève plusieurs paramètres comme le fait que des locataires voisins ayant les mêmes prestations n'auraient ainsi pas les mêmes charges au début tout au moins. Il ajoute que les régies en charge de ces bâtiments devront faire des ajustements avec des « tarifs mosaïques » si différents. Il pose le problème de savoir si lors de la reprise d'un appartement par un membre de la même famille la hausse des charges lui sera imputée comme à un nouveau locataire. Il soulève également la question des rocade à l'intérieur de ces immeubles.

Il pose la question des commerces qui se trouvent dans ces bâtiments, et s'ils doivent être mis sur le même pied que les locations d'habitations. De plus, suite à la rénovation et l'assainissement, les nouveaux locataires se retrouveront avec non seulement une augmentation des charges mais également les désagréments des travaux.

Il demande donc le même traitement pour les nouveaux comme les anciens locataires.

M. le Président donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT s'étonne que l'on ne puisse pas faire la distinction entre nouveaux et anciens locataires en matière de charges alors que lors d'un nouveau bail il va de soi que les nouveaux locataires ont un loyer réajusté et donc supérieur aux anciens.

Sur le plan politique, il est tout à fait louable de faire des efforts pour les comuniers, mais il n'est pas favorable à consentir un effort pour amortir les charges de ceux qui n'ont pas de droits acquis alors qu'ils n'étaient pas locataires auparavant.

Pour ce qui est du cas de la rocade, les cas pourraient être pris en compte pour l'aide financière.

En ce qui concerne la difficulté pour les régies de gérer ces différences, il affirme que cela ne devrait aucunement être un problème.



Enfin pour terminer par les nuisances des travaux aux nouveaux locataires, il stipule que c'est en tout état de cause que ces nouveaux locataires auraient emménagé. Il préconise de voter dans le sens de la commission des Finances.

M. le Président remercie M. HAINAUT et donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS remercie ce Conseil municipal d'avoir accepté tous les préavis qui ont été votés jusqu'à maintenant. Il relève cependant que ce vote est socialement injuste car la commune s'adresse souvent avec ces logements à des personnes dont la situation n'est pas aisée voire limite. Il précise qu'il parle en connaissance de cause puisque c'est lui-même qui valide l'attribution des logements communaux. Il propose que cet encadré soit supprimé afin de ne pas faire de différence entre les nouveaux et les anciens locataires.

M. le Président remercie M. THORENS et donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN partage l'avis du Président de la commission des Finances, et réaffirme que les nouvelles personnes qui s'installent le font en connaissance de cause. Il précise que les personnes modestes recevront une aide par rapport au loyer. Il reprend les mêmes arguments que M. HAINAUT. Il termine sur le fait que l'écologie a un coût et que tout le monde doit participer à cela, et pour finir peut-être que dans dix ans les utilisateurs des énergies renouvelables seront gagnants.

M. le Président remercie M. ZWAHLEN et redonne la parole à M. THORENS.

M. THORENS rectifie en précisant que tout le monde ne s'installe pas en connaissance de cause. Certaines personnes sont depuis des années sur les listes d'attente des logements communaux, et acceptent lorsqu'un logement leur est proposé alors qu'ils sont vraiment à la limite de leur budget.

M. le Président remercie M. THORENS et donne la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI abonde dans le sens de M. THORENS en répétant qu'il s'agit là d'appartements à vocation sociale. Il réaffirme que le groupe PDC s'oppose à cette demande.

M. le Président donne la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER pense que le Conseil administratif est à même de juger et d'appliquer le tarif ou non pour les cas les plus difficiles. Elle propose de voter un principe pour se donner une ligne de conduite. Elle précise que les loyers n'augmentent en général pas tellement puisque les anciens loyers sont stipulés dans les baux.

M. le Président donne la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI.

Mme ZWYSSIG-VESTI propose un amendement à cet encadré.

Pour répondre à Mme GAUTIER, concernant les attributions des appartements en location, la population de la commune résidant depuis longtemps sur celle-ci n'oserait pas s'opposer à l'augmentation des charges.

Elle rappelle que la majorité des Conseillers étaient pour un système de chauffage plus écologique et ont voté pour le chauffage à distance et ne comprend pas que la commune s'attarde à ces considérations économiques concernant les nouveaux locataires.

M. le Président remercie Mme ZWYSSIG-VESTI et lui demande de formuler l'amendement.

Mme ZWYSSIG-VESTI propose : « La commission refuse en principe de subventionner les charges des nouveaux locataires mais donne au Conseil administratif l'autorisation de faire des exceptions. »

Après diverses propositions, Mme de PLANTA suggère que la notion dérogatoire soit indiquée dans l'encadré mais pas la notion de principe qui donne libre champ à toutes les interprétations possibles.



Mme ZWYSSIG-VESTI conclut en disant que ce qui importe est d'autoriser le Conseil administratif à faire des exceptions.

*21h04 Le Président suspend la séance pour discussion
21h10 la séance reprend.*

M. le Président soumet au vote le texte modifié de l'encadré à savoir: « Que celles et ceux qui approuvent l'amendement de Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI, c'est à dire refusent de subventionner les charges des nouveaux locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10, mais autorisent le Conseil administratif si les circonstances le justifient d'appliquer une dérogation, lèvent la main. »

Par 6 oui, 5 non et 7 abstentions, le Conseil municipal refuse de subventionner les charges des nouveaux locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10, mais autorise le Conseil administratif, si les circonstances le justifient, d'appliquer une dérogation.

M. le Président donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS remercie le Conseil municipal pour cette décision consensuelle et ajoute que la commune arrive à la fin d'un long processus concernant la mise en place du chauffage à distance.

M. le Président remercie M. THORENS et poursuit.

Vente de la demi-parcelle N° 8096

M. le Président demande à Mme LAPAIRE de lire le préavis de la commission Finances relatif à la vente de la part de la parcelle 8096 dont la commune de Collonge-Bellerive est propriétaire (soit 50%).

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la vente de la part de la parcelle 8096 dont la commune de Collonge-Bellerive est propriétaire (soit 50%) au promoteur Capri 2 SA aux conditions présentées en commission et pour un montant de 100'000 F, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la vente de la part de la parcelle 8096 dont la commune de Collonge-Bellerive est propriétaire (soit 50%) au promoteur Capri 2 SA aux conditions présentées en commission et pour un montant de 100'000 F.

M. le Président indique que cette décision fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Il précise également que les encadrés suivants relatifs :
à l'aménagement des locaux du service de voirie,
à la rénovation et l'amélioration thermique du bâtiment Centre Nature N° 1377,
aux dépassements présentés pour 2017,
feront l'objet de 3 délibérations qui seront proposées au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Fonds divers au bilan

M. le Président demande à Mme LAPAIRE de lire le préavis de la commission Finances relatif à la gestion des fonds divers au bilan.



Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent les propositions présentées par le Conseil administratif pour la gestion des fonds divers au bilan, à l'exception de celle relative au Fonds Müller pour lequel un règlement sera proposé, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte les propositions présentées par le Conseil administratif pour la gestion des fonds divers au bilan, à l'exception de celle relative au Fonds Müller pour lequel un règlement sera proposé.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Scolaire du 12 septembre 2017**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport.

Il donne la parole à Mme de COULON.

Dissolution des deux fonds Buard et Pfluger et la création d'un fonds unique.

Mme de COULON donne une précision concernant le point 2, Discussions, à savoir que les corrections votées en commission ont été approuvées sur leur principe mais nécessitent encore un projet de réglementation qui sera présenté prochainement en commission. Par conséquent, elle propose de modifier l'encadré et de supprimer la dernière partie de la phrase, de s'arrêter à fonds Pfluger et Buard.

M. le Président demande à l'assemblée de voter la suppression de la fin de la phrase de l'encadré : « Que celles et ceux qui acceptent la suppression de la dernière partie de l'encadré, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte de supprimer la dernière partie de l'encadré après fonds Pfluger et Buard.

M. le Président demande à l'assemblée de voter l'amendement.

M. le Président soumet au vote la décision raccourcie amendée suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe de la réalisation d'un fonds unique pour l'attribution des prix à partir de la refonte des fonds Pfluger et Buard, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le principe de la réalisation d'un fonds unique pour l'attribution des prix à partir de la refonte des fonds Pfluger et Buard.

Il demande s'il y a d'autres questions ou remarques concernant ce rapport.

Comme ce n'est pas le cas, il demande d'approuver le rapport.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Scolaire du 12 septembre 2017.

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA fait remarquer qu'il n'y avait que deux commissaires lors de cette séance, ce qui est regrettable d'autant plus qu'il s'agit d'une commission budgétaire.

M. le Président remercie Mme de PLANTA et encourage les commissaires à se faire remplacer en cas d'empêchement d'assister à une commission. Il passe au rapport suivant.



- **Sports du 12 septembre 2017**

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques concernant ce rapport.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sports du 12 septembre 2017.

M. le Président précise que le premier encadré relatif au règlement du mérite collongeois fait l'objet d'une délibération qui sera votée au point suivant de l'ordre du jour et passe au rapport suivant.

- **Bâtiments et logement du 13 septembre 2017**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 13 septembre 2017.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Culture et loisirs du 18 septembre 2017**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur le rapport.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 18 septembre 2017.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Sociale du 19 septembre 2017**

M. le Président demande s'il y a des remarques sur le rapport. Il passe la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI remercie l'administration communale et particulièrement le Conseil administratif pour son travail sur les tableaux qui gagnent en clarté.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques sur le rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 19 septembre 2017.

Subventions humanitaires à l'étranger

M. le Président demande à M. MAZOUER de lire le préavis de la commission Sociale relatif à l'attribution de subventions 2017 pour l'aide humanitaire des pays en voie développement.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'attribution de subventions 2017 à 3 projets pour un montant global de 9'441 F, lèvent la main. »



Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'attribution de subventions 2017 à 3 projets pour un montant global de 9'441 F.

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Sécurité du 20 septembre 2017**

M. le Président demande s'il y a des remarques sur le rapport.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sécurité du 20 septembre 2017.

M. le Président remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

– **Routes et infrastructures du 21 septembre 2017**

M. le Président demande s'il y a des remarques sur le rapport.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 21 septembre 2017.

M. le Président informe que les deux encadrés relatifs à la voirie et aux dépassements de budget font l'objet de délibérations qui seront votées au point suivant de l'ordre du jour et poursuit l'ordre du jour.

– **Aménagement du 21 septembre 2017**

M. le Président demande s'il y a des remarques sur le rapport.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 21 septembre 2017.

M. le Président indique que l'encadré relatif à la modification réalisée dans le cadre de la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre n°2016-01 fait l'objet d'une résolution qui sera proposée au vote au point 7 de l'ordre du jour.

M. le Président donne la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire relève que ce sont douze rapports qui ont été discutés et votés. C'est beaucoup ! Elle remercie au nom du Conseil administratif tous les Conseils municipaux, les rapporteurs et particulièrement la procès-verbaliste pour leur important travail.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Délibération 17-13 : Proposition relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 600'000 F à la Fondation de la Pallanterie destinée à l'aménagement des locaux du service de voirie loués dans le bâtiment de la parcelle N°1644 de la commune de Meinier, propriété de la Fondation et à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 602'000 F pour l'aménagement et l'équipement des locaux par la commune.



M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 17-13.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 17-13 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 600'000 F à la Fondation de la Pallanterie destinée à l'aménagement des locaux du service de voirie loués dans le bâtiment de la parcelle N°1644 de la commune de Meinier, propriété de la Fondation et à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 602'000 F pour l'aménagement et l'équipement des locaux par la commune.

M. le Président demande à Mme B. LEITNER-RIAT de lire la délibération 17-13.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 17-13 : « Que celles et ceux qui acceptent l'octroi d'une subvention d'investissement de 600'000 F à la Fondation de la Pallanterie destinée à l'aménagement des locaux du service de voirie loués dans le bâtiment de la parcelle N°1644 de la commune de Meinier, propriété de la Fondation et à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 602'000 F pour l'aménagement et l'équipement des locaux par la commune, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 17-13 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 600'000 F à la Fondation de la Pallanterie destinée à l'aménagement des locaux du service de voirie loués dans le bâtiment de la parcelle N°1644 de la commune de Meinier, propriété de la Fondation et à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 602'000 F pour l'aménagement et l'équipement des locaux par la commune.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 17-14 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 40'000 F destiné à la rénovation et l'amélioration thermique du bâtiment Centre Nature N°1377, chemin de la Réserve 8, parcelle N° 5025 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 17-14.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 17-14 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 40'000 F destiné à la rénovation et l'amélioration thermique du bâtiment Centre Nature N° 1377, chemin de la Réserve 8, parcelle N° 5025 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. N. BIRCHLER lit la délibération 17-14.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 17-14 : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'étude de 40'000 F destiné à la rénovation et l'amélioration thermique du bâtiment Centre Nature N° 1377, chemin de la Réserve 8, parcelle N° 5025 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 17-14 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 40'000 F destiné à la rénovation et l'amélioration thermique du bâtiment Centre Nature N° 1377, chemin de la Réserve 8, parcelle N° 5025 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe à la délibération suivante.



Délibération 17-15 : Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2017 d'un total de 511'864 F, destinés à divers entretiens et achats.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 17-15.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 17-15 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2017 d'un total de 511'864 F, destinés à divers entretiens et achats.

M. le Président demande à Mme B. LEITNER-RIAT de lire la délibération 17-15.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 17-15 : « Que celles et ceux qui approuvent l'octroi d'un capital de dotation de 350'000 F à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 17-15 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2017 d'un total de 511'864 F, destinés à divers entretiens et achats.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

Délibération 17-16 : Proposition relative à la modification du règlement du mérite collongeois de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 17-16.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 17-16 relative à la modification du règlement du mérite collongeois de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président lit la délibération 17-16.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 17-16 : « Que celles et ceux qui approuvent l'octroi d'un capital de dotation de 350'000 F à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 17-16 relative à la modification du règlement du mérite collongeois de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJET DE RÉSOLUTION

Résolution 17-04 : Résolution relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre N° 2016-01.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette résolution.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette résolution 17-04.



Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 17-04 relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre N° 2016-01.

M. le Président demande à Mme LEITNER-RIAT de lire cette résolution.

Après lecture de la résolution, **M. le Président** donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET et **M. KAELIN** demandent des explications pour éclaircir ces documents. **M. le Président** donne la parole à Mme le Maire.

Mme de PLANTA précise qu'il s'agit d'une modification mineure d'identification de chemins de randonnée pédestre qui se situent dans le secteur de St-Maurice. Elle stipule que deux cheminements supplémentaires ont été identifiés comme faisant partie des chemins de randonnée pédestre.

M. CURTET a compris que le revêtement dur devait être enlevé pour revenir à un revêtement souple, et demande si cela sera pris en charge par la commune. Ils demandent s'il s'agit d'un « désasphaltage ».

Mme de PLANTA répond par la négative, et répond que l'on passe d'un tronçon asphalté à un autre tronçon, non asphalté. Il s'agit d'une permutation de cheminements. Il y a donc lieu d'approuver la désignation d'un tronçon supplémentaire, sans aucune contrainte.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la résolution 17-04: « Que celles et ceux qui approuvent la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre N° 2016-01, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal préavise favorablement la résolution 17-04 relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre N° 2016-01.

M. le Président passe au point suivant.

8. PROJETS DE MOTION

Motion 17-06 : Demande de la société La Californienne d'un site permettant une pratique hivernale de la pétanque.

M. le Président passe la parole à M. GOEHRING pour introduire cette motion.

M. GOEHRING explique que le Conseil administratif a été approché par la société de pétanque « La Californienne » qui demande un certain nombre d'aménagements du couvert de la ferme de St-Maurice afin de pouvoir pratiquer leur activité pendant la période hivernale.

Il résume ses activités et explique son fonctionnement. Ses réunions ont lieu d'avril à octobre une fois par semaine. Ils ont demandé d'adapter le sol à cette activité, de fermer le lieu par des parois vitrées, et installer du chauffage.

Il informe que ce sujet avait déjà été traité au municipal en 2008, 2010, 2012. Plusieurs autres projets avaient été étudiés sur d'autres sites tels que le centre sportif de Rouelbeau, au-dessus du parking des Rayes, à la Savonnière.

Il précise que le bâtiment de la ferme de St-Maurice est au recensement du patrimoine architectural des sites du canton de Genève. Aussi toute modification serait soumise à une demande d'autorisation de construire, elle-même soumise à l'approbation du service des Monuments et sites.

Le problème est complexe. Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à étudier la demande du club de pétanque La Californienne et donc de renvoyer ce dossier à la commission Sports et/ou Bâtiments.



M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette motion. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette motion 17-06.

Par 16 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 17-06, relative à la demande de la société La Californienne d'un site permettant une pratique hivernale de la pétanque.

M. le Président lit la motion 17-06.

Après lecture de la motion, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la motion 17-06: « Que celles et ceux qui approuvent la motion 17-06, relative à la demande de la société La Californienne d'un site permettant une pratique hivernale de la pétanque, lèvent la main. »

Par 16 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte la motion 17-06, relative à la demande de la société La Californienne d'un site permettant une pratique hivernale de la pétanque.

M. le Président indique que c'est la commission Sports qui reçoit étudiera cette motion 17-06.

Il passe à la motion suivante.

Motion 17-07 : Pour une augmentation des indemnités des conseillers municipaux.

M. le Président passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET développe les raisons de cette motion. La première raison est de valoriser le travail des Conseillers municipaux qui est toujours plus conséquent. Il précise que les Conseillers ont préféré ne pas instaurer des jetons de présence ou de tarif horaire, mais un traitement identique pour chacun.

Il espère que le Conseil administratif accepte cette demande d'augmentation des indemnités pour 2018, et qui plus est s'il accepte que cette demande soit rétroactive pour 2017.

M. le Président passe la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT précise qu'il faudra mettre cette ligne supplémentaire au budget dans une prochaine séance.

M. le Président passe la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire ajoute une précision. Si cette motion est acceptée, s'agissant d'indemnités aux Conseillers municipaux elle devra faire l'objet d'une délibération.

M. le Président passe la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE propose de discuter de cette motion ouvertement en plénière et de la voter ce même soir.

M. le Président remercie Mme LAPAIRE et demande s'il quelqu'un désire s'exprimer concernant cette motion.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette motion 17-07.

Par 16 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 17-07, relative à une augmentation des indemnités des conseillers municipaux.

M. le Président demande à Mme B. LEITNER-RIAT de lire la motion 17-07.



Après lecture de la motion, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter pour que la motion 17-07 soit votée sur le siège: « Que celles et ceux qui désirent que la motion 17-07 soit votée sur le siège, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le vote sur le siège de la motion 17-07, relative à l'augmentation des indemnités des conseillers municipaux.

M. le Président demande à l'assemblée de voter la motion 17-07 modifiée: « Que celles et ceux qui acceptent la motion 17-07, relative à une augmentation des indemnités des conseillers municipaux de 3'500 F dès 2017, lèvent la main. »

Par 12 oui, 1 non et 5 abstentions, le Conseil municipal accepte le vote sur le siège de la motion 17-07 modifiée, sans devoir être traitée par la commission des Finances, relative à une augmentation des indemnités des conseillers municipaux de 3'500 F dès 2017.

M. le Président passe au point suivant.

8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif et donne la parole à Mme LAPAIRE.

Gestion responsable des déchets de cuisine

Mme LAPAIRE s'adresse à M. GOEHRING, concernant la motion 17-02 déposée le 26 janvier 2017, pour une gestion responsable des déchets de cuisine, votée le 8 février 2017. Il avait été émis le souhait d'étudier rapidement la possibilité du tri des déchets, de s'inspirer des communes voisines, d'informer dans les meilleurs délais de cette gestion et de chiffrer le coût de cette action pour 2017. N'ayant vu aucune mention dans les budgets de la suite de cette motion, elle demande où en est le sujet.

M. le Président donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond que cette motion a été intégrée dans le cadre global aux déchets et déchets d'entreprises. Il ajoute que le dossier est à l'étude avec le service technique, n'oubliant pas la petite poubelle verte notamment. Il informe qu'à ce sujet il a rendez-vous cette semaine avec ses collègues d'Arve et lac pour étudier ce que les autres communes voisines ont mis en place et ce qui pourrait être entrepris en commun par rapport à la levée de ces petites poubelles vertes, le but étant de créer une synergie.

M. le Président donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE remercie M. GOEHRING d'avoir pris les choses en main sur un sujet vaste qu'est celui du tri dans sa globalité, dont elle est consciente qu'il nécessite réflexions et études. Elle rappelle que ce sujet est distinct des déchets d'entreprises et que c'est la raison pour laquelle la motion était spécifique aux particuliers.

M. le Président remercie et donne la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER relève qu'il existe des containers pour déchets organiques dans les déchetteries à Cologny. Cela ne nécessite ainsi aucune levée spéciale à domicile.

M. GOEHRING remercie, et prend note de la proposition de Mme GAUTIER.

M. le Président remercie et donne la parole à M. ZWAHLEN.

Priorité de droite dangereuse chemin des Tattes/chemin des Gotettes

M. ZWAHLEN demande ce qui pourrait être fait pour rendre plus clair le carrefour chemin des Tattes/chemin des Gotettes derrière les piscines Girod qui occasionne souvent des freinages intempestifs. Il relève que ce carrefour est dangereux d'autant qu'il y a de nombreux écoliers qui empruntent cette route, et demande au Conseil administratif s'il s'agit bien d'une priorité de droite, vu que le dos d'âne peut être interprété comme un trottoir traversant. Si c'est le cas de mieux indiquer la priorité.

M. le Président remercie et donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme le Maire confirme qu'il s'agit bien d'une priorité de droite dans une zone 30. Il lui semble difficile d'améliorer la situation compte tenu de la géométrie des voies mais va voir ce qui est possible d'améliorer.

M. le Président remercie et donne la parole à M. GIANNASI.

Synchronisation informatique de l'agenda du Conseil municipal sur CMNet

M. GIANNASI revient sur la commission Finances élargie au Conseil municipal du 4 septembre et rappelle le problème de communication qui a eu lieu. Il précise qu'il existe aujourd'hui pas moins de 3 support de dates : le calendrier semestriel envoyé, mis sur CMNet, les e-mails et la synchronisation avec les dates de l'agenda électronique. Il préconise que les commissions élargies figurent sous l'onglet Conseil municipal même si ce n'en est pas un, ce qui permettrait la synchronisation informatique afin d'éviter tout problème de ce type à l'avenir.

M. THORENS remercie et prend note.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président donne la parole à M. CURTET.

Mails collectifs ou ciblés

M. CURTET rappelle à ses collègues de répondre individuellement et non pas « à tous » si l'information ne concerne pas tous les destinataires.

M. le Président remercie M. CURTET et passe au point suivant de l'ordre du jour. Il donne la parole à M. GOEHRING.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Circulation et parking à la Savonnière lors des fortes affluences d'été

M. GOEHRING répond aux questions lors du dernier Conseil municipal. Il répond à une demande de M. KAELIN. Il informe qu'outre la signalétique, la commune a fait un test avec Protectas un week-end de fortes affluences pour régler à la fois la circulation et éviter que les personnes ne se garent devant les entrées des propriétés. Il indique qu'une légère amélioration a été constatée. L'expérience sera reconduite l'an prochain. Pour ce faire, un poste permettant d'engager un Protectas les week-ends de fortes affluences a été mis au budget de la commission Sécurité.

Monument chemin Armand Dufaux

M. GOEHRING informe que c'est le club d'aviation qui est le propriétaire du monument Armand-Dufour et également de la parcelle. Il faudrait contacter le club pour savoir s'il serait d'accord.



de procéder au déplacement de ce monument. Dans l'attente de cette discussion, le Conseil administratif propose d'étudier d'autres aménagements qui dissuaderaient les gens de jeter des débris ou entreposer des containers autour de ce monument.

Exercice des polices romandes le 20 septembre 2017

M. GOEHRING informe qu'en date du 20 septembre dernier, un exercice du groupe d'intervention de police a occasionné un ballet d'hélicoptères au-dessus de la commune, notamment à la Savonnière, à Hermance et à Jussy. L'exercice s'est bien déroulé.

Invitation aux 50 ans du club d'aviron de Vézenaz le 23 septembre 2017

M. GOEHRING informe de l'invitation aux 50 ans du club d'aviron de Vézenaz à laquelle il s'est rendu avec M. THORENS. Une magnifique promenade sur le lac avec le bateau de la CGN, à laquelle a également participé, outre le président du club d'aviron, le président de la Fédération suisse des sociétés d'aviron, M. Stéphane Traxler, avec de nombreux athlètes dont Lucas Tramèr, le médaillé d'or olympique.

Inauguration du skatepark le 7 octobre 2017

M. GOEHRING rappelle l'inauguration du skatepark, avec une partie officielle à 11h30, avec show et contest de skate.

Cartes CFF

M. GOEHRING informe que le boni à fin septembre de la vente des cartes CFF se monte à 1'290 F.

Subventions stages d'été de la commune

M. GOEHRING informe que la commune a distribué l'été dernier cinq subventions pour les stages de planche à voile et cinq pour ceux d'équitation.

Subventions abonnements TPG

Il indique que la commune a subventionné 215 juniors, 74 adultes et 45 seniors, soit un peu moins que l'an dernier à la même époque.

PV conjointe Finances/Routes et infrastructures du 5 juin 2017

Il indique qu'une erreur de frappe a été corrigée depuis à la page 5 point 6, il s'agissait de 473'000 F et non 47'300 il manquait un zéro.

M. le Président remercie M. GOEHRING et passe la parole à M. THORENS.

Intégration d'une famille de migrants syriens

M. THORENS donne des nouvelles de la famille de requérants migrants syrienne. Son intégration continue de bien se passer. Ils viennent d'obtenir le permis F, un permis d'admission temporaire pour raisons humanitaires. Leur position pour une recherche de travail est ainsi améliorée.

Appartement route d'Hermance 117

Il rappelle que la commune avait acheté un appartement au 117 route d'Hermance. Il est en location depuis quelques semaines.

Saga des Géants les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre

Il rappelle la venue de la Saga des Géants à Genève ce week-end et encourage d'aller les voir. Il ajoute que les Conseillers municipaux à travers l'association des communes genevoises les avait subventionné pour un montant de 200'000 F.

Manifestations communales

Il informe des 20 ans de la Société Frédéric Chopin, du 1^{er} au 15 octobre 2017, dont deux concerts à Collonge-Bellerive, le 3 octobre à l'épicentre et le 10 octobre à la salle Willy Buard.

La saison des concerts à l'épicentre recommence. Le premier concert inaugure la saison ce samedi 30 septembre avec Gauvin Sers, qui a régulièrement fait la première partie de Renaud cette année.

Il annonce que le concert du 4 novembre a été annulé.

M. le Président remercie M. THORENS et passe la parole à Mme le Maire.

Visibilité au carrefour route de Thonon/chemin Neuf-de-Vésenaz

Mme de PLANTA répond à Mme VIQUERAT qui a évoqué la problématique de visibilité au débouché de la Tranchée couverte sur le tourné à gauche de Vésenaz. Il ne s'agit pas d'un problème de fleurs ou de verdure, mais de l'autocollant opaque posé sur les verres translucides. La commune s'est adressée au canton pour savoir si cet autocollant pouvait être retiré, ce qui a été refusé. Le canton estime que c'est une question de sécurité routière et suggère la pose d'un miroir. Mme de PLANTA regrette cette réponse négative et va faire analyser la solution préconisée.

Cartes thématiques

Elle répond à la demande de M. CURTET qui souhaitait des cartes thématiques dans la salle des commissions. Le service technique a fait réaliser de grandes cartes comportant les surfaces d'assolement, la cartographie de la commune, des arbres, des chemins de randonnée pédestre,... elles sont à disposition dans l'armoire de la salle des commissions.

Invitation à la cérémonie des communes et terrasses fleuries des cafetiers et restaurateurs et des communes à Collonge-Bellerive le 5 octobre à 20h00

Elle rappelle que la commune a gagné le concours de la commune la plus fleurie l'an dernier. A ce titre, la commune reçoit la manifestation cette année le 5 octobre à 20h00 à la salle communale. Tous les Conseillers municipaux sont les bienvenus.

Croisière des aînés du 13 septembre 2017

Elle remercie les Conseillères municipales présentes. Malgré l'inconnue, puisque 1'200 personnes sont invitées avec une capacité maximum de 350 passagers, ce fut un succès avec quelques 310 passagers, un temps magnifique, une superbe journée. Elle salue le président du club des aînés présent dans la salle et le remercie de sa présence.

Traversée du lac

Elle informe qu'elle siège au Conseil consultatif du projet de traversée du lac. Celui-ci va bientôt rendre son rapport. Elle pourra donner plus d'informations à ce sujet prochainement.

Séance ordinaire annuelle de l'Association des communes genevoises (ACG) du 20 septembre 2017

Elle informe de la tenue récente de l'assemblée générale annuelle des communes genevoises. Les nouvelles ne sont pas très bonnes en termes de finances. Le président du Conseil d'Etat a fait un point sur les enjeux financiers qui nous attendent : PF17, péréquation intercantonale (Genève est probablement un des cantons les plus contributeurs), ainsi que le déficit du canton extrêmement conséquent. Il a néanmoins rappelé l'excellente santé financière des communes ce qui pourrait laisser présager de futurs transferts de charges. En outre le déficit du canton annoncé cette année est extrêmement conséquent.



Enfin, une décision prise à la dernière assemblée générale des communes sur un engagement financier (FI) n'a pas été bien perçue par certains magistrats communaux, car contraire au préavis de l'entier du comité. Elle informe que M. GOEHRING fera une proposition en commission Finances, et rappelle que les Conseillers municipaux peuvent exercer un droit d'opposition sur ces décisions. Elle termine en adressant à Mme LOTA au nom du Conseil administratif ses vœux de bienvenue chaleureux.

M. le Président remercie pour les communications et prie les membres de l'administration et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

11. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Trois dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 22h28.

Collonge-Bellerive, le 26 septembre 2017.



Législature 2015-2020
Délibération 17-13
Séance du 26 septembre 2017

Proposition relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 600'000 F à la Fondation de la Pallanterie destinée à l'aménagement des locaux du service de voirie loués dans le bâtiment de la parcelle N°1644 de la commune de Meinier, propriété de la Fondation et à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 602'000 F pour l'aménagement et l'équipement des locaux par la commune.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e), l), m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la délibération 15-08, acceptée par le Conseil municipal, le 27 avril 2015, relative à la construction de la première étape d'un ensemble de deux immeubles de logements dit « Quadrilatère I et II » au chemin du Pré-d'Orsat et la délibération 17-06, acceptée par le Conseil municipal, le 2 mai 2017, relative au crédit d'étude pour la seconde étape,

vu que, dans le cadre de la construction des immeubles de logements du Quadrilatère I et II, le bâtiment actuel du centre de voirie situé au Pré-d'Orsat sera détruit et le service prévu d'être déplacé dans des locaux qui seront loués au sein du bâtiment, en cours de construction, sur la parcelle N°1644 de la commune de Meinier, située dans la Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie et propriété de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie,

vu la délibération 15-18, acceptée par le Conseil municipal, le 28 septembre 2015, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 140'000 F, destiné aux études pour le projet d'aménagement des locaux du service de la voirie dans le futur bâtiment à construire sur la parcelle N° 1644 de la commune de Meinier, propriété de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie,

vu la remise des locaux prévue le 1^{er} septembre 2018,

vu l'exposé des motifs du 8 septembre 2017,

vu les rapports des commissions des Bâtiments et logements du 31 août 2017, Routes et infrastructures du 21 septembre 2017,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 septembre 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
par 17 oui et 1 abstention

Location de locaux pour le service de la voirie

1. De louer, pour y installer le service de la voirie, des locaux à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie dans son bâtiment en construction sur la parcelle N°1644 de la commune de Meinier, située dans la Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie.
2. De demander au Conseil administratif de conclure un bail d'une durée d'au moins 20 ans avec la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie pour la



location, dans le bâtiment susmentionné, d'environ 1'500m² de surfaces intérieures et d'environ 600m² de surfaces extérieures et d'autoriser le Conseil administratif, s'il l'estime opportun, de conclure un bail de durée similaire pour la location de 10 places de parking.

Subvention d'investissement

3. D'attribuer une subvention d'investissement à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagements des locaux du service de la voirie sur la parcelle N°1644 de la commune de Meinier, propriété de la Fondation.
4. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif un crédit d'engagement d'un montant maximal de 600'000 F.
5. De conditionner le versement de la subvention à la signature préalable, par le Conseil administratif, du bail à loyer ou d'une convention avec la Fondation.
6. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
7. D'amortir la dépense nette au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N°62.33 « amortissement du patrimoine administratif », dès l'année 2019.

Crédit d'engagement pour l'aménagement des locaux

8. De procéder à des travaux d'aménagements des locaux du service de la voirie.
9. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 292'000 F.
10. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
11. D'amortir la dépense nette au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N°62.33 « amortissement du patrimoine administratif », dès l'année 2019.

Crédit d'engagement pour l'acquisition de mobilier, d'équipement, machines et matériel

12. D'acquérir du mobilier, des équipements, des machines et du matériel pour le fonctionnement du service de la voirie.
13. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 310'000 F.
14. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
15. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N°62.33 « amortissement du patrimoine administratif », dès l'année 2019.
16. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant de toutes ces dépenses sur les fonds propres de la commune.
17. De donner tout pouvoir au Conseil administratif pour signer toute pièce ou document relatif à la réalisation de cette opération.



Législature 2015-2020
Délibération 17-14
Séance du 26 septembre 2017

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 40'000 F destiné à la rénovation et l'amélioration thermique du bâtiment Centre Nature N°1377, chemin de la Réserve 8, parcelle No 5025 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la volonté du Conseil municipal d'entretenir les immeubles communaux et d'améliorer les aspects énergétiques et thermiques de ceux-ci,

vu le devis pour l'étude d'assainissement/rénovation du bâtiment par le bureau d'architectes ARCHIdée,

vu l'exposé des motifs du 5 septembre 2017,

vu le rapport de la commission Bâtiments et logement du 14 juin 2017,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 septembre 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
par 17 oui et 1 abstention

De procéder aux études relatives au projet de rénovation / amélioration du bâtiment Centre Nature, sis chemin de la Réserve 8, sur la parcelle N°5025, plan N°49 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude de 40'000 F.

D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.

De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

En cas de non réalisation de ce projet, les frais d'étude seront amortis au moyen de 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte N° 33.331.

En cas de réalisation de ce projet, les frais d'étude seront intégrés au crédit de construction.



Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2017 d'un total de 511'864 F, destinés à divers entretiens et achats.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les prévisions des recettes fiscales 2017 communiquées par le Département des Finances au mois de juillet 2017,

vu les dépassements de budgets acceptés par le Conseil municipal les 28 mars, 2 mai et 20 juin 2017,

vu dépassements annoncés et les dépenses projetées en dépassement du budget 2017 concernant divers travaux d'entretien, acquisitions et subventions,

vu les rapport des commissions : Environnement et développement durable du 5 septembre, Bâtiments et logement des 31 août et 13 septembre, Culture et loisirs du 18 septembre, Routes et infrastructures du 21 septembre,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 septembre 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
par 17 oui et 1 abstention

1. De procéder, en 2017, à des travaux d'entretien, des achats complémentaires ou subventions destinés à plusieurs bâtiments, sites communaux, activités communales ou associatives.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, les crédits budgétaires supplémentaires suivants, pour un montant total de 511'864 F, soit :

0500.311.01	Administration / Acquisition machines	4'000
0500.316.05	Administration / Logiciels	5'500
0800.311.03	Ferme Rivollet / Achat matériel	11'000
0800.314.01	Ferme Rivollet / Entretien	25'000
0809.314.01	Autres immeubles administratifs / Entretien	11'000
1400.311.04	Bouches à incendie	5'000
2100.311.00	Ecole de Collonge, cycle moyen / Achat mobilier	43'000
2100.311.03	Ecole de Collonge, cycle moyen / Achat matériel	20'000
2101.311.00	Groupe scolaire Californie / Achat mobilier	24'000
2101.311.03	Groupe scolaire Californie / Achat matériel	10'000
2102.311.00	Ecole de Collonge, cycle élémentaire / Achat mobilier	10'500
2109.365.04	Ensemble des écoles / Cotisations et dons	5'026
3005.311.00	Epicentre / Achat mobilier	1'880



3005.311.03	Epicentre / Achat matériel	4'000
3005.314.01	Epicentre / Entretien bâtiment	9'000
3301.311.03	Plages / Entretien plages par des tiers	15'000
3302.314.06	Rives du lac / Entretien des rives du lac	25'000
3305.314.06	Sites communaux / Entretien des sites communaux	23'000
3400.311.03	Tennis / Achat matériel	7'000
3401.314.07	Football / Entretien terrains de football	10'000
3402.311.03	Aviron / Achat matériel	40'000
3500.311.03	Autres manifestations / Achat machines et matériel	36'158
3500.318.19	Autres manifestations / Manifestations diverses	5'000
5400.311.00	Institutions pour la jeunesse / Bacounis1 / Achat mobilier	10'000
5400.365.02	Institutions pour la jeunesse / Subvention garderie jardin d'enfants	5'000
6200.311.02	Voirie et Nettoyement / Achat véhicules	55'000
6200.311.03	Voirie et Nettoyement / Achat matériel, outillage	12'000
6200.313.06	Voirie et Nettoyement / Achat produit de sablage p/routes	2'000
6200.314.13	Voirie et Nettoyement / Entretien des routes	50'000
6204.316.03	Parking Cure Collonge	1'000
6500.364.04	Trafic régional / Cartes CFF	800
7800.314.01	WC publics / entretien bâtiments WC publics	3'500
7801.365.04	Lutte contre la pollution / Cotisations et dons	10'500
7803.314.06	Traitement des arbres / Entretien des arbres	7'000
9507.314.01	Restaurant Collonge-café / Entretien	5'000
TOTAL		511'864

3. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.



Législature 2015-2020
Délibération 17-16
Séance du 26 septembre 2017

Proposition relative à la modification du règlement du mérite collongeois de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le règlement du mérite collongeois adopté par le Conseil municipal le 26 avril 1999,

vu la volonté des membres de la commission des Sports d'adapter ce règlement après quelques années de pratique,

vu les rapports de la commission des Sports des 14 décembre 2016 et 12 septembre 2017,

vu l'exposé des motifs du 13 septembre 2017,

sur proposition de la commission des Sports,

le Conseil municipal
accepte
par 17 oui et 1 abstention

1. D'adopter la nouvelle version du règlement du mérite collongeois comprenant les modifications apportées au règlement du 26 avril 1999, telle que présentée dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation de la présente délibération par le département présidentiel.



Législature 2015-2020
Résolution 17-04
Séance du 26 septembre 2017

**Résolution relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre
N° 2016-01**

Conformément à l'article 30A, al. 1, let. f, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi qu'à l'article 9 de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, du 4 décembre 1998 (LaLCPR; L 1 60) et à l'article 5, al. 1 à 6 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités, du 9 mars 1929 (LExt ; L 1 40),

vu les courriers des 12 et 14 juin 2017 du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture sollicitant le préavis des communes sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnées pédestre,

vu les documents suivants : « Projet de plan directeur, carte au 1 :25'000, du 29 mai 2017 et sa mise à jour du 25 août 2017 ; « Rapport sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre, juin 2017 » et « fiches de mesures ponctuelles, du 5 juin 2017 et sa mise à jour du 25 août 2017, établis par la Direction générale de l'agriculture et de la nature,

vu la mise à l'enquête publique de cette révision partielle qui s'est déroulée du 14 juin 2017 au 13 juillet 2017,

vu les observations et le dossier transmis par le canton le 13 septembre 2017,

vu le rapport de la commission Aménagement du 21 septembre 2017,

Sur proposition du Conseil administratif et de la commission Aménagement,

le Conseil municipal
accepte
par 17 oui et 1 abstention

De préavis favorablement / défavorablement l'adoption de la révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre N° 2016-01.



Législature 2015-2020
Motion 17-06
Séance du 26 septembre 2017

Demande de la société La Californienne d'un site permettant une pratique hivernale de la pétanque

Exposé des motifs :

Le Conseil administratif a reçu le 8 août 2017, une demande de la société de pétanque « La Californienne » d'aménagements du couvert de la Ferme de St-Maurice afin de pouvoir pratiquer leur activité pendant la période hivernale.

Le Club compte une cinquantaine de membres. Ils jouent habituellement à la Ferme de St-Maurice une fois par semaine, entre 16h et 21h, de la mi-avril à mi-octobre.

Le club a suggéré de fermer le couvert de la Ferme de St-Maurice avec des vitrages, d'installer un chauffage, et de modifier le sol du couvert afin de l'adapter à cette activité.

Constatant :

- Que le Club est une association sportive subventionnée par la commune ;
- Que le Club sollicite une modification du site de la Ferme St-Maurice.

Souhaitant :

- Analyser la demande du Club de Pétanque ;

Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à :

- Etudier la demande du Club de Pétanque La Californienne ;
- Transmettre ce dossier à la commission Sports et/ou Bâtiments et logement.

La motion est acceptée par 16 oui et 2 abstentions.



Pour l'augmentation des indemnités des Conseillers municipaux

Constatant :

- Que les Conseillers municipaux de Collonge-Bellerive reçoivent une indemnité annuelle de 1'000 F, imposable.
- Que les indemnités sont plus élevées dans la plupart des autres communes, avec des montants allant jusqu'à 5'000 F par an.
- Que les séances auxquelles participent les membres du CM sont de plus en plus nombreuses et demandent un temps de préparation.
- Que ces dernières se déroulent sur le temps libre, au détriment du temps passé en famille.

Souhaitant recevoir une indemnité de 3'500 F par an dans l'esprit de :

- Valoriser le travail des Conseillers municipaux ;
- Apporter une certaine reconnaissance ;
- Permettre de compenser les absences familiales en finançant d'autres activités ;
- Permettre l'indemnité déjà effective en 2017.

Le Conseil municipal propose:

Que cette motion soit examinée par la commission des Finances et que l'augmentation de l'indemnité soit intégrée au budget.

Par 12 oui, 1 non et 5 abstentions, le Conseil municipal accepte le vote sur le siège de la motion 17-07 modifiée, sans devoir être traitée par la commission des Finances, relative à une augmentation des indemnités des conseillers municipaux de 3'500 F dès 2017.



**RESUME DES DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
26.09.2017**

- Prestation de serment de Mme Raphaëlle LOTA en remplacement de M. Ivan FALQUET.
- Election du Président de la commission ad hoc Stade de la Californie : M. François FREY est élu Président.
- Constitution de la commission ad hoc Stade de la Californie, et nomination de ses membres :
MM. J-M. HAINAUT, D. AZARPEY, R. SUTTER (PLR)
M. A. GIANNASI et Mme R. ZWYSSIG-VESTI (PDC)
M. M. FALQUET (NF)
- Par 17 oui et 1 abstention, la constitution de la commission ad hoc à un président et six membres est acceptée.
- Par 16 oui et 2 abstentions, M. François Frey est élu président de la commission ad hoc « stade de la Californie ».
- Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le principe de subventionner les locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10 pour diminuer la hausse des charges résultant du changement de système de chauffage, soit la mise en service du chauffage à distance (CAD).
- Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte de limiter dans la durée le soutien financier attribué par la commune aux locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10.
- Par 11 oui, 6 non et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le principe de limiter à 5 ans ce soutien financier attribué par la commune aux locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10.
- Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte d'attribuer des subventions distinctes par bâtiment aux locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10.
- Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte d'attribuer la subvention pendant 5 ans, avec prise en charge durant les premiers 18 mois de la totalité de la hausse des charges résultant du changement du système de chauffage (référence janvier 2018), puis de manière dégressive.
- Par 6 oui, 5 non et 7 abstentions, le Conseil municipal refuse de subventionner les charges des nouveaux locataires des bâtiments situés route d'Hermance N^{os} 95,97,99,105 et chemin du Grand-Clos N^{os} 3,6,8,10, mais donne l'autorisation au Conseil administratif de faire des dérogations.
- Par 17 oui et 1 abstention le Conseil municipal accepte la vente de la part de la parcelle 8096 dont la commune de Collonge-Bellerive est propriétaire (soit 50%) au promoteur Capri 2 SA aux conditions présentées en commission et pour un montant de 100'000 F.
- Par 17 oui et 1 abstention le Conseil municipal accepte la gestion des fonds divers au bilan, à l'exception de celle relative au Fonds Müller pour lequel un règlement sera proposé.
- Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le principe de la réalisation d'un fonds unique pour l'attribution des prix à partir de la refonte des fonds Pfluger et Buard.



- Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'attribution de subventions 2017 à 3 projets pour un montant global de 9'441 F.
- Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 600'000 F à la Fondation de la Pallanterie destinée à l'aménagement des locaux du service de voirie loués dans le bâtiment de la parcelle N°1644 de la commune de Meinier, propriété de la Fondation et à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 602'000 F pour l'aménagement et l'équipement des locaux par la commune.
- Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 40'000 F destiné à la rénovation et l'amélioration thermique du bâtiment Centre Nature N° 1377, chemin de la Réserve 8, parcelle N° 5025 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
- Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2017 d'un total de 511'864 F, destinés à divers entretiens et achats.
- Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération relative à la modification du règlement du mérite collongeois de la commune de Collonge-Bellerive.
- Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la résolution relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre N° 2016-01.
- Par 16 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte la motion 17-06, relative à la demande de la société La Californienne d'un site permettant une pratique hivernale de la pétanque.
- Par 12 oui et 1 non et 5 abstentions, le Conseil municipal accepte le vote sur le siège de la motion 17-07 modifiée, sans devoir être traitée par la commission des Finances, relative une augmentation des indemnités des conseillers municipaux de 3'500 F dès 2017.
